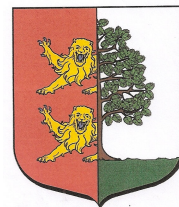


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020



Date de convocation : 24/09/2020
Date d'affichage : 24/09/2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt, le jeudi 1^{er} octobre à 19 Heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY (*arrivée à 20h15*), C.MEICHEL, Adjoint,
T.NEYT - P.DERLY (*arrivée à 19h25*) – M.DELACOUR – E.OLLIVIER – M.LOPEZ – J.FERRAND DEBART – S.CAILLAUD – PY.LENORMAND
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : Néant

Jenny FERRAND DEBART a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

M. le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il convient d'investir dans une armoire pour les archives.
- qu'il convient d'ajuster le fonds de concours pour les travaux de voirie de la rue du bois moulin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante (virement de crédits):

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement		
Compte 2315 (op. non affectées)	- 670 €	
Compte 2041512 (op 10143)		+ 70 €
Compte 2184 (op 10148)		+ 600 €
TOTAL	- 670 €	+ 670 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIRS DE VESLY :

Considérant que la commune de Vesly gère l'accueil de loisirs du mercredi et que ce dernier accueille les enfants résidants dans les communes voisines.

Considérant que la participation financière des familles sera fixée à 15 € par mercredi et par enfant à compter de septembre 2020 ; que cette participation des familles ne permettra pas de couvrir l'intégralité des frais de fonctionnement entraînant une fermeture au 16 décembre 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement, jusqu'au 16 décembre 2020 de la convention de participation financière de la commune d'Authevernes, au titre de la fréquentation, par les enfants résidants à Authevernes, de l'accueil de loisirs des

mercredis géré par la commune de Vesly selon les modalités suivantes :

- La commune d'Authevernes participera aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs. La participation financière s'élèvera à 15 € par enfant et par mercredi fréquenté, à compter de la rentrée scolaire de 2020 jusqu'au 16 décembre 2020.
- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

M. le Maire précise qu'une réflexion est engagée pour trouver d'autres solutions pour les familles concernées avant un possible transfert vers la communauté de communes dans 2 ans.

Arrivée de Pascal DERLY à 19h25.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vitraux : M. le Maire informe qu'il est en contact régulier avec l'entreprise qui ne dispose pas de la matière première pour continuer notre chantier.

-SIEGE : des devis ont été demandés pour les dernières tranches d'enfouissement des réseaux rue du bout d'en bas de la salle des fêtes à la guérite, rue de la garenne et chemin des hayettes. La réunion cantonale tranchera sur les projets retenus. Un passage de l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public sera demandé.

- Feu d'artifice : une centaine de personnes était présente. M. le Maire remercie Teddy Neyt pour la conduite du dossier et Steve Jama pour la prestation qui a été appréciée des authevernois. A voir (peut-être) pour l'année prochaine pour un tir d'un autre endroit

- Aménagement de STOP : M. le Maire informe que 2 STOP ont été installés rue du bout d'en bas avec le carrefour du chemin des ruelles. M. Caillaud rappelle que la commission de sécurité avait été favorable à l'installation de 3 STOP. Les conseillers municipaux proposent de supprimer le STOP au bout du chemin des ruelles et de le mettre dans le sens montant de la rue du bout d'en bas. Il est également souhaité l'installation d'un STOP au carrefour de la rue du musicien Gasse et de la place du fort.

M. le Maire informe qu'il a rendez-vous avec la directrice de l'agence routière départementale pour le déclassement de la RD716 traversant le village et pour la plaque Orange sur la RD 6014 qui crée des nuisances sonores. Cette réunion sera l'occasion d'avoir le point de vue de l'Agence Routière Départementale.

Arrivée de Jean-Claude GEFROY à 20h15.

- Nicolas Boisset : M. le Maire informe que son contrat est arrivé à échéance le 31 août 2020 et qu'il a quitté l'appartement début septembre. M. le Maire informe que pour l'instant un impayé de loyer d'un mois est constaté ainsi que la facture d'eau. Il demandera au Trésor Public de diligenter le recouvrement. M. le maire informe enfin qu'un agent de l'interco est candidat pour louer l'appartement. Le loyer sera fixé à 360 €.

- Noël : M. le maire demande au conseil de réfléchir à un plan B pour les festivités de fin d'année dans l'éventualité où le spectacle de Noël et le goûter du club 65 ne pourraient avoir lieu.

- Sénatoriales : M. le Maire informe que Sébastien LECORNU, Hervé MAUREY et Kristina PLUCHET ont été élus sénateurs.

- Numérotation : suite à la construction d'une maison neuve rue du bout d'en bas, une renumérotation a été faite du 12 au 18 de la rue.

- Intercommunalité : M. le Président de la communauté de communes Alexandre RASSAERT a visité la commune ce matin pour échanger sur les projets communaux et intercommunaux.

- Gazette : M. le Maire propose aux conseillers volontaires la rédaction d'articles pour la prochaine gazette.

- Lotissement Gardénias : M. Garcia a convoqué les propriétaires à une réunion boîte aux lettres pour valider le transfert des parties communes dans le domaine communal. La

procédure impose au lotisseur la création d'une association syndicale avant tout transfert vers la commune et un état de la bonne conformité des travaux réalisés sur la voirie et l'assainissement.

- Des courriers seront adressés aux riverains pour élagage de haies et stationnement de véhicules dans leur propriété.

- M. Derly demande la pose du radar de comptage près de sa propriété.

- Conteneur à verres : M. Caillaud demande le déplacement de celui installé à la ferme de la guérite. Une demande a été faite auprès du SYGOM. M. Caillaud estime que les délais sont trop longs et informe qu'il fera lui-même le déplacement. M. le maire lui indique que ce type d'action sera sous son entière responsabilité.

La séance a été levée à 21H20.